

**AVENANT À LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE
2016-2019
RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018**

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département, 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental du

ci-après dénommé le Département, d'une part,

ET :

LA COMMUNE DE DRANCY domiciliée Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville, 93701 DRANCY, Cedex représentée par sa Maire, Mme Aude Lagarde, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du

ci-après dénommée la commune, d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Drancy, le présent avenant est conclu pour l'année 2018.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2018, les deux parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes :

Au titre de l'axe 1 de la convention Culture et société et de l'axe 2 Valorisation de l'histoire et du patrimoine drancéen

Soutien aux actions de médiation (visites commentées, rencontres avec les artistes) et d'actions culturelles (ateliers de pratique) conçues et mises en oeuvre par le service culturel de Drancy, dans le cadre des expositions présentées au Château de Ladoucette :

- exposition *BD 14-18 et Les Tirailleurs sénégalais avant, pendant et après la 1ère guerre mondiale*, du 15 septembre au 18 novembre 2018, en partenariat avec le réseau de lecture publique, la Société drancéenne d'histoire, le Papyrus drancéen, le ciné-club de Drancy, Orchestrale banlieue, des éditeurs, les écoles, collèges, lycées de la ville : 5 000 euros ;

- exposition *Jouets d'antan*, du 24 novembre 2018 au 6 janvier 2019, en partenariat avec le Musée des arts décoratifs, l'association Art populaire sans frontière, le Musée de Laduz, les écoles élémentaires, les services enfance et jeunesse, le réseau de lecture publique : 5 000 euros ;

- exposition-atelier *Architectures de papier*, du 30 mars au 26 mai 2019, en partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine, l'école d'arts décoratifs de Drancy, le réseau de lecture publique, les écoles, collèges, lycée : 5 000 euros.

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune de Drancy une subvention d'un montant de 15 000 euros, pour l'année 2018.

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Drancy,
la Maire,

Pour le Département
le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le directeur général,

Aude Lagarde

Olivier Veber